

**CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ**

**Pièces à fournir selon la situation du demandeur :**

- Pré demande en ligne sur [www.ants.gouv.fr](http://www.ants.gouv.fr) ou Cerfa vert : 12100\*02 (personne majeure)  
Cerfa orange : 12101\*02 (personne mineure)
- Ancienne carte  Carte d'identité du parent si enfant mineur
- 1 photo de moins de **6 mois** aux normes ANTS de préférence faite chez un photographe
- 1 copie intégrale d'acte de naissance de moins **de 3 mois** (obligatoire pour les mineurs, pour les personnes n'ayant pas de carte d'identité en cours de validité, ou si première demande) sauf si mairie reliée à la plateforme COMEDEC (se renseigner auprès de sa commune)
- 1 justificatif de domicile à votre nom\_ (facture EDF, quittance de loyer, Taxe d'habitation de moins de 6 mois ou échéancier de moins d'un an ...  
Attestation d'adressage de la commune nouvelle si discordance d'adresse avec la facture.
- Timbre fiscal 25€ EN CAS DE PERTE OU VOL\_ (sous forme dématérialisée chez le buraliste ou sur internet : [www.timbres.impots.gouv.fr](http://www.timbres.impots.gouv.fr) et le cas échéant la copie du titre
- + document avec photo (carte vitale, permis de conduire, carte de transport, carte professionnelle...).

**PIECES ANNEXES** (selon situation personnelle)

- Jugement de divorce
  - pour enfant mineur, attestation de l'autre parent lui autorisant l'instruction de la carte d'identité (+ copie carte d'identité du parent signataire)
- Certificat de nationalité
- Déclaration de perte ou de vol (formulaire en mairie ou sur le site [service public.fr](http://service.public.fr))
- Décret de naturalisation  Déclaration de nationalité
- Attestation sur l'honneur de l'hébergeant précisant que l'intéressé (e) réside chez lui de manière stable, + un justificatif de domicile de l'hébergeant + photocopie de sa carte d'identité

**Les demandes se font uniquement sur RENDEZ-VOUS**

**☎ 04-74-64-65-91**

**ATTENTION : NOUVELLE ADRESSE : ESPACE France SERVICES, Mairie Annexe de BOURG DE THIZY, 68 rue de la République, 69240 THIZY LES BOURGS**